

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 11 avril 2024
19 heures 00**

CC/CR

N° 003125

**Finances - Budget
Principal - Affectation
des résultats 2023 au
Budget Primitif 2024**

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 11 avril 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sylvie TURC (8ème adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Considérant que le Compte Financier Unique 2023, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 490 803,96 euros et un déficit d'investissement de 1 001 686,32 euros.

Considérant que les restes à réaliser 2023 s'établissent à 1 328 854,16 euros en dépenses et 1 328 360,26 euros en recettes, soit un solde négatif de 493,30 euros, ce qui porte le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser 2023 à – 1 002 180,22 euros.

Vu, l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 pour sa totalité au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Reconnaît, la sincérité des restes à réaliser ;

Reprends le déficit d'investissement de – 1 001 686,32 euros au compte de dépenses 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

Vote l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2023 du budget de la commune qui sera repris au sein du budget primitif 2024 pour son montant total comme suit :

- Au compte de recette d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 490 803,96 euros

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Monsieur Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

